



Dès le 6 septembre 2022

Inscription et création du dossier Parcoursup.

- > Saisir une adresse mail valide et régulièrement consultée.
- > Télécharger l'application Parcoursup sur votre téléphone mobile (pour la métropole uniquement).
- Possibilité de renseigner les adresses mail des parents pour leur permettre de recevoir les messages et alertes liés à la procédure.

Ne pas oublier de faire les dossiers de bourse par ailleurs !

Jusqu'au 25 octobre 2022

Jusqu'au 3
novembre 2022

FINALISATION DU DOSSIER :

- Saisir un projet de formation **motivé** pour chaque vœu
- Joindre les éventuelles **pièces demandées**

Attention, après la date de clôture, aucun élément du dossier ne pourra être modifié.

A partir du 9 décembre 2022

Réception des propositions d'admission :

- > Je reçois une alerte dès que j'ai une réponse
- > Pour les **formations non sélectives** (licences générales), l'établissement peut répondre : oui - oui si ^b - en attente
- > Pour les **formations sélectives** (prépas, BTS, IUT...), l'établissement peut répondre : oui - en attente - refusé

Dès le 20 décembre 2022

Inscription à la phase complémentaire du 20 décembre 2022 au 15 février 2023

De nouveaux vœux pour des formations disposant de places vacantes peuvent être formulés.

Attention aux délais de réponse !

Jusqu'au
18 Février 2023.

Ouverture de la plateforme
Connection et découverte de la Plate-forme

1 Inscription, information saisie des vœux

Consultation des caractéristiques de chaque formation : contenus, attendus, places disponibles, débouchés, etc...)

Je formule jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer

Clôture définitive de la saisie de vœux

2 Finalisation et confirmation

CONFIRMATION DE CHAQUE VŒU

Pour chaque vœu confirmé une **fiche avenir** est transmise aux établissements d'enseignement supérieur.

3 Propositions d'admission et réponses des candidats

Réponses aux propositions d'admission :

- > Dès que j'ai une ou des propositions, d'admission, je dispose d'un délai pour me déterminer et **accepter une de mes propositions** d'admission.
- > Je dois choisir parmi mes **vœux en attente ceux que je souhaite conserver.**
- > J'ai un **délai de réponse** à respecter indiqué sur le dossier pour chaque proposition¹. Si je ne réponds pas à une proposition d'admission dans les délais prévus, je perds toutes les propositions d'admission qui m'ont été faites.

Phase complémentaire

Si je n'ai aucune réponse positive, je peux saisir la **commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** qui étudiera mes souhaits de formation prioritaires et me fera des propositions de formation au plus près de mes choix initiaux²

4 Inscription administrative et fermeture

Les lycéens effectuent leur inscription administrative dans leur établissement d'accueil.

Attention à la date limite d'inscription de l'établissement d'accueil !

De fin janvier 2023

^a Avant de confirmer les vœux, les candidats doivent, sur la plateforme, exprimer leur préférence dans une rubrique dédiée. Non communiquée aux établissements choisis, cette information pourra être utilisée par la commission d'accès à l'enseignement supérieur pour trouver une formation à ceux qui n'ont pas reçu de propositions d'admission

Jusqu'à la fin mars 2023

Début avril 2023

Début juin 2023

^b Le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues

Fin juin 2023

^c En cas de vœux uniquement dans les formations sélectives.

Métropole uniquement : Attention aux points d'étapes si conservation de vœux en liste d'attente !

Jusqu'à la
mi-septembre
2023

¹ Parcoursup métropole : Impératif de répondre obligatoirement à chaque proposition dans les délais indiqués dans le dossier

² Voir calendrier spécifique sur le site académique pour saisine CAES.